

## Communiqué de presse

### Mine de Salau

**Mme la Préfète de l'Ariège annonce dans une lettre adressée au Maire de Couflens :  
« ...il m'apparaît à ce stade prématuré de conclure à la présence de PCB dans les cours d'eau... »**

Dans une lettre du 30 janvier 2018, Mme la Préfète de l'Ariège répond aux interrogations de la commune sur la présence ou non de PCB dans les cours d'eau suites aux affirmations parues dans la Dépêche du Midi en ce début d'année.

Madame La Préfète indique que deux études ont été conduites sur le secteur :

L'une commandée par l'État à Géodéris qui affirme que sur « l'ensemble du linéaire étudié, la qualité des eaux de surface n'est pas ou très peu dégradée, y compris pour les hydrocarbures et les PCB ».

L'autre commandée par Mines du Salat à la Fédération de pêche de l'Ariège qui conclut : « seul le tronçon des Cougnets à l'aval de la mine de Salau montre une réponse aux PCB sans contrevenir aux normes de consommation en vigueur ».

Madame la Préfète conclut : « ...il m'apparaît à ce stade prématuré de conclure à la présence de PCB dans les cours d'eau... »

La commune de Couflens est en partie rassurée par ces affirmations. Une pollution aux PCB serait une pollution grave et nous ne doutons pas que Mme La Préfète, garante de la santé de nos concitoyens, prendrait, à quelques semaines de l'ouverture de la saison de pêche, des mesures fortes aux premiers soupçons de pollutions.

Cette menace de pollution aux PCB, mise en avant par différents groupes de pression, n'a-t-elle pas été orchestrée pour éluder les pollutions qui sont, elles, avérées - amiantes et arsenic -? Si aujourd'hui Géodéris affirme que les eaux de surfaces ne sont pas dégradées, il écrit aussi « attestation de la présence d'actinolite et de trémolite dans les TMS\*, mise en évidence et de la non prédictivité de la situation des faciès amiantifères », il dit aussi dans son étude rendue publique en 2016 que les stériles renferment, entre-autres, des quantités importantes d'arsenic.

Il est important que l'on accorde, dorénavant, une **attention majeure** à toutes ces pollutions avérées et non traitées, que l'on cesse de mettre uniquement le focus sur d'autres pollutions, certes importantes mais semble-t-il non majeures pour l'instant. **L'amiante et l'arsenic** doivent être pris en compte : conformément aux dires de M. Sirugue en date du 10 février 2017<sup>(1)</sup>, **le Permis de Recherche Minières « Couflens » doit être annulé...**

\* TMS : Travaux Miniers Souterrains

Mairie de Couflens

Contact 07 85 64 21 61

Au dos : copie de la lettre de Mme La Préfète en date du 30 janvier 2018.

(1) <https://www.ladepeche.fr/article/2017/02/10/2514978-ancienne-mine-salau-amiante-annule-permis-recherche-annonce-sigure.html>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

LA PRÉFÈTE

Foix, le **30 JAN. 2018**

Monsieur le maire,

Par message du 16 janvier 2018, M. Renoud, premier adjoint, m'a signalé qu'un article de La Dépêche du Midi diffuse de fausses informations sur la présence de PCB dans les cours d'eau proches de la mine en me demandant de les démentir.

Je vous rappelle qu'en 2017, deux études ont été conduites sur le secteur.

La première, commandée par l'État à GEODERIS porte sur le diagnostic environnemental préliminaire en aval du site minier de Salau, sur la commune de Couflens et sur une partie de la commune de Seix. Or, les premières données brutes et les résultats provisoires présentés aux élus concernés le 30 novembre 2017, font apparaître que sur "*l'ensemble du linéaire étudié, la qualité des eaux de surface n'est pas ou très peu dégradée, y compris pour les hydrocarbures et les PCB*". Le rapport final de ce diagnostic est attendu en milieu d'année 2018.

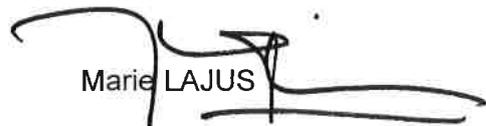
La seconde étude, commandée par Mines du Salat à la Fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique, porte sur l'état des populations de truites Fario du bassin versant du Haut-Salat (à partir de l'amont de la commune de Seix). L'étude conclut notamment que "*seul le tronçon des Cougnets à l'aval de la mine de Salau montre une réponse au PCB sans contrevenir aux normes de consommation en vigueur*". Le rapport final, qui m'a été officiellement transmis le 8 janvier 2018 par Mines du Salat, est en cours d'analyse par les services de l'État.

En conséquence, au regard de ces premières données, il m'apparaît, à ce stade, prématuré de conclure à la présence de PCB dans les cours d'eau environnants sans disposer des analyses définitives de GEODERIS et de l'avis des services de l'État sur l'étude conduite par Mines du Salat.

Quant aux affirmations des uns et des autres, elles sont de leur responsabilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à toute ma considération.

*Cordialement,*

Marie LAJUS 

**Monsieur Henri RICHL**  
**Maire de Couflens**  
**09140 COUFLENS**